

Sept militants antipub interpellés à Paris, procès en janvier

AFP 29.10.06 | 16h08

Sept militants antipublicité, interpellés samedi devant la gare d'Austerlitz à Paris (XIIIe) alors qu'ils barbouillaient des panneaux publicitaires de peinture, comparaîtront en justice en janvier 2007, a-t-on appris dimanche auprès d'eux et de la préfecture de police de Paris.

Membres du Collectif des déboulonneurs, les sept militants seront poursuivis pour "avoir volontairement dégradé collectivement des panneaux publicitaires" et "encourent 75.000 euros d'amende et cinq ans de prison (sans compter l'éponge et le seau d'eau)", a ironisé le Collectif dans un communiqué dimanche.

Ils ont été interpellés samedi vers 15H30 alors qu'ils peignaient sur des panneaux publicitaires des slogans tels que "Violence publicitaire", "Pub = virus mental", ou encore "50X70". La revendication principale du Collectif est de ramener la taille de toutes les affiches au format 50X70 cm.

"Après quatre heures" au commissariat, "ils se sont vu remettre une convocation" en justice et "passeront en jugement le 12 janvier 2007 à 09H00 devant la 29e chambre" du tribunal de Paris, selon un communiqué du Collectif.

Quatre des sept militants, "ont refusé de donner leurs empreintes et d'être photographiés (...) et feront l'objet d'une double procédure", a précisé la même source.

Les "antipub" sont régulièrement interpellés en France lors d'actions publiques. A Montpellier, deux d'entre eux avaient été condamnés en juillet à deux cents euros d'amende avec sursis, rappelle le Collectif.